



Inscription des étudiants hors Union Européenne

- Vous résidez hors de l'Union Européenne
- Vous souhaitez vous inscrire à l'IPT - Faculté de Montpellier

Pour effectuer votre démarche d'inscription pour l'année universitaire 2022-2023, vous devez envoyer, à partir du mois de janvier 2022 et avant le 30 avril 2022 dernier délai, à l'attention de la professeure Céline ROHMER (cjrohmer@gmail.com), directrice des études du cycle L, les documents suivants :

- une lettre motivée de candidature ;
- 1 photocopie certifiée conforme de vos diplômes ;
- 1 descriptif détaillé de votre cursus ;
- 1 photocopie de votre passeport ou d'une pièce d'état civil ;
- 1 photos d'identité ;
- une attestation de ressources d'un minimum de 615 euros par mois émanant d'un organisme boursier international ayant un accord de partenariat avec le DÉFAP prenant en charge toutes vos dépenses à partir du moment où vous venez en France. Nous ne délivrons pas de bourse d'études.
- une lettre de soutien de votre église n'est pas exigée, mais serait un plus pour justifier de vos ressources auprès des autorités lors de votre demande de visa.

A réception de ces pièces, votre dossier (qui devra être impérativement complet sous peine d'être refusé) sera étudié et pourra donner lieu à une autorisation d'inscription de la Direction des études.

Vous pourrez trouver sur le site Internet de l'Institut Protestant de Théologie (www.iptheologie.fr) toutes les informations concernant notre Faculté (programme des cours, déroulement des études, présentation des professeurs, tarifs...)

Estimation du coût de la vie pour un étudiant en Licence à Montpellier

Bien que la préfecture demande aux étudiants étrangers de fournir, avant toute inscription, une attestation de ressources d'un minimum de 615 euros mensuels (pour une personne célibataire), le coût moyen de la vie à Montpellier pour un étudiant est bien supérieur à cette somme.

En effet, il faut compter un budget minimum de 416 euros par mois pour un logement au Cup (Centre universitaire protestant) charges comprises (électricité, chauffage) ; environ 250 euros par mois de frais de nourriture et d'entretien et prévoir également les frais annuels suivants : Inscription à la Faculté : 990 euros (tarif 2020-2021 - l'inscription à la Faculté comprend les frais de cours et d'examens) ; l'assurances santé/accident : environ 600 euros par an, les frais d'études (livres, photocopies...) : environ 200 euros par an, les frais de transport (abonnement Tram+bus) : environ 350 euros annuels.

Au total, le budget mensuel pour un étudiant s'élève donc **à environ 870 euros par mois.**

Ce montant vaut pour un étudiant seul. Il est à majorer en fonction dans le cas d'un couple ou d'une famille.

La secrétaire académique